

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE ST URClZE

Numéro SIRET : **21150216600013**

POSTE COMPTABLE : **Trésorerie de Chaudes-Aigues**

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : **Budget Communal**

ANNEE 2015

Code INSEE 15216	COMMUNE DE ST URClZE Budget Communal	BP 2015
----------------------------	--	-------------------

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIÈRES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	504
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	179
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 123,75	0,00
2	Produits des impositions directes / population	458,98	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 103,53	0,00
4	Dépenses d'équipement brut / population	3 110,37	0,00
5	Encours de la dette / population	588,21	0,00
6	DGF / population	443,50	0,00
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement (2)	37,88%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct. (2)	108,59%	0,00%
9	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement (2)	281,86%	0,00%
10	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement (2)	53,30%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants de plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

COMMUNE DE ST URClZE - 15 - Budget Communal	BP 2015
--	----------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2014 après le vote du compte administratif 2014.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	908 261,06	556 179,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 352 082,06
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	908 261,06	908 261,06

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	1 708 018,83	1 691 215,08
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 16 303,75
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	1 708 018,83	1 707 518,83
	TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (4)	2 616 279,89	2 615 779,89

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	233 700,00	0,00	216 250,00	216 250,00	216 250,00
012	Charges de personnel	182 220,00	0,00	214 530,00	214 530,00	214 530,00
014	Atténuations de produits	9 013,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges gestion courante	55 584,56	0,00	62 445,00	62 445,00	62 445,00
Total des dépenses de gestion courante		480 517,56	0,00	493 225,00	493 225,00	493 225,00
66	Charges financières	15 340,43	0,00	13 313,00	13 313,00	13 313,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	20 932,98	20 932,98	20 932,98
68	Dotations aux provisions (4)			0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct	13 214,01		38 900,00	38 900,00	38 900,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		510 072,00	0,00	566 370,98	566 370,98	566 370,98
023	Virement à la sect° d'investis. (5)	278 516,00		334 490,08	334 490,08	334 490,08
042	Opérations d'ordre entre section (5)	7 364,00		7 400,00	7 400,00	7 400,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		285 880,00		341 890,08	341 890,08	341 890,08
TOTAL		795 952,00	0,00	908 261,06	908 261,06	908 261,06

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 908 261,06

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	7 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
70	Produits des services	51 500,00	0,00	52 900,00	52 900,00	52 900,00
73	Impôts et taxes	219 660,00	0,00	243 324,00	243 324,00	243 324,00
74	Dotations et participations	241 398,00	0,00	246 305,00	246 305,00	246 305,00
75	Autres produits gestion courante	44 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00
Total des recettes de gestion courante		564 058,00	0,00	556 029,00	556 029,00	556 029,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	5 600,00	0,00	150,00	150,00	150,00
78	Reprise sur amort et provisions (4)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		569 658,00	0,00	556 179,00	556 179,00	556 179,00
042	Opérations d'ordre entre section (5)	25 300,00		0,00	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		25 300,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		594 958,00	0,00	556 179,00	556 179,00	556 179,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 352 082,06

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 908 261,06

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

341 890,08

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	1 430 490,70	0,00	1 566 625,00	1 566 625,00	1 566 625,00
	Total des dépenses d'équipement	1 430 490,70	0,00	1 567 625,00	1 567 625,00	1 567 625,00
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	36 255,57	0,00	37 593,83	37 593,83	37 593,83
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest			97 000,00	97 000,00	97 000,00
	Total des dépenses financières	36 255,57	0,00	134 593,83	134 593,83	134 593,83
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 466 746,27	0,00	1 702 218,83	1 702 218,83	1 702 218,83
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	5 300,00		5 800,00	5 800,00	5 800,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	5 300,00		5 800,00	5 800,00	5 800,00
	TOTAL	1 472 046,27	0,00	1 708 018,83	1 708 018,83	1 708 018,83

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 708 018,83

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	282 139,00	0,00	873 599,00	873 599,00	873 599,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	819 825,78	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 101 964,78	0,00	873 599,00	873 599,00	873 599,00
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	81 734,00	0,00	483 126,00	483 126,00	483 126,00
1068	Excédents de fonctionnement (9)	169 920,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions	-800,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	250 854,00	0,00	483 126,00	483 126,00	483 126,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 352 818,78	0,00	1 356 725,00	1 356 725,00	1 356 725,00
021	Virement de la section de fonct. (4)	278 516,00		334 490,08	334 490,08	334 490,08
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	7 364,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	285 880,00		334 490,08	334 490,08	334 490,08
	TOTAL	1 638 698,78	0,00	1 691 215,08	1 691 215,08	1 691 215,08

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

16 303,75

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 707 518,83

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

328 690,08

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	216 250,00		216 250,00
012	Charges de personnel	214 530,00		214 530,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges gestion courante	62 445,00		62 445,00
66	Charges financières	13 313,00	0,00	13 313,00
67	Charges exceptionnelles	20 932,98	6 100,00	27 032,98
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	1 300,00	1 300,00
022	Dépenses imprévues Fonct	38 900,00		38 900,00
023	Virement à la section d'investissement		334 490,08	334 490,08
	Dépenses de fonctionnement - Total	566 370,98	341 890,08	908 261,06

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

908 261,06

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		500,00	500,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	37 593,83	0,00	37 593,83
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
19	Moins-Values de cession		5 300,00	5 300,00
	Total des opérations d'équipement	1 566 625,00		1 566 625,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	1 000,00	0,00	1 000,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	97 000,00		97 000,00
	Dépenses d'investissement - Total	1 702 218,83	5 800,00	1 708 018,83

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 708 018,83

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	6 000,00		6 000,00
70	Produits des services	52 900,00		52 900,00
73	Impôts et taxes	243 324,00		243 324,00
74	Dotations et participations	246 305,00		246 305,00
75	Autres produits gestion courante	7 500,00	0,00	7 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	150,00	0,00	150,00
78	Reprise sur amort et provisions	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total		556 179,00	0,00	556 179,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 352 082,06

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 908 261,06

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	483 126,00	0,00	483 126,00
13	Subventions d'investissement	873 599,00	0,00	873 599,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		0,00	0,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		334 490,08	334 490,08
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement - Total		1 356 725,00	334 490,08	1 691 215,08

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 16 303,75

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068 0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 1 707 518,83

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
011	Charges à caractère général	233 700,00	216 250,00	216 250,00
605	Achats de matériels	4 000,00	2 000,00	2 000,00
60612	Energie-électricité	27 000,00	28 000,00	28 000,00
60621	Combustibles	6 500,00	6 500,00	6 500,00
60622	Carburants	8 000,00	8 000,00	8 000,00
60623	Alimentation	12 500,00	11 000,00	11 000,00
60631	Fournitures d'entretien	20 000,00	14 000,00	14 000,00
60632	F. de petit équipement	7 000,00	6 000,00	6 000,00
60633	F. de voirie	4 000,00	10 000,00	10 000,00
60636	Vêtements de travail	1 000,00	1 500,00	1 500,00
6064	Fournitures administratives	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6067	Fournitures scolaires	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6068	Autres matières & fournitures	2 000,00	1 000,00	1 000,00
6135	Locations mobilières	300,00	0,00	0,00
61521	Entretien de terrains	1 000,00	1 500,00	1 500,00
61522	Entretien de bâtiments	8 000,00	9 000,00	9 000,00
61523	Entretien de voies et reseaux	15 000,00	15 000,00	15 000,00
61524	Entretien de bois et forêts	7 500,00	3 500,00	3 500,00
61551	Entretien matériel roulant	14 000,00	10 000,00	10 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6156	Maintenance	6 000,00	5 000,00	5 000,00
616	Primes d'assurances	18 000,00	20 000,00	20 000,00
6182	Doc. générale et Technique	1 100,00	1 300,00	1 300,00
6184	Versements à des organ.form.		300,00	300,00
6188	Autres frais divers	500,00	1 500,00	1 500,00
6225	Indemn. comptable,régisseur	1 100,00	800,00	800,00
6226	Honoraires	9 000,00	2 000,00	2 000,00
6227	Frais d'actes,de contentieux	500,00	3 000,00	3 000,00
6231	Annonces et insertions	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	13 000,00	13 000,00	13 000,00
6248	Frais de transports divers	2 500,00	1 000,00	1 000,00
6251	Voyages et déplacements	3 500,00	1 500,00	1 500,00
6261	Frais d'affranchissement	2 000,00	1 000,00	1 000,00
6262	Frais de télécommunication	4 300,00	4 000,00	4 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 200,00	2 300,00	2 300,00
6282	Frais de gardiennage	800,00	800,00	800,00
6284	Redevance pour service rendu	400,00	400,00	400,00
63512	Taxes foncières	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6353	Impôts indirects		300,00	300,00
6358	Autres droits		50,00	50,00
012	Charges de personnel	182 220,00	214 530,00	214 530,00
6332	Cotisations au FNAL	120,00	130,00	130,00
6333	Participat° à la format°prof.	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6336	Cotisation CNG,CG de la FPT	2 200,00	2 500,00	2 500,00
6338	Autres impôts & taxes	400,00	400,00	400,00
6411	Personnel titulaire	75 000,00	93 000,00	93 000,00
6413	Personnel non titulaire	41 000,00	39 000,00	39 000,00
64168	Autres	15 000,00	20 000,00	20 000,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	22 500,00	24 000,00	24 000,00
6453	Cotisations caisses retraite	20 000,00	28 000,00	28 000,00
6454	Cotisations ASSÉDIC	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6475	Médecine du travail	500,00	2 000,00	2 000,00
014	Atténuations de produits	9 013,00	0,00	0,00
7391171	Dégrèv. taxe foncière sur propr.		0,00	0,00
7391178	Autres rest° dégrèv cont directe		0,00	0,00
73923	Reversements sur FNGIR	9 013,00	0,00	0,00
73925	Fonds pérèq. interco et comun.		0,00	0,00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
65	Autres charges gestion courante	55 584,56	62 445,00	62 445,00
6531	Indemnités élus	24 000,00	26 000,00	26 000,00
6532	Frais de mission élus		1 500,00	1 500,00
6533	Cotisations retraite élus	900,00	1 200,00	1 200,00
6536	Frais de représentation du maire	300,00	3 500,00	3 500,00
6553	Service d'incendie	15 884,56	15 974,00	15 974,00
6554	Contribution organ.regroup.		121,00	121,00
6558	Autres dépenses obligatoires	3 500,00	2 850,00	2 850,00
6574	Subv. fonct. person. droit privé	10 000,00	10 000,00	10 000,00
658	Charges subv. Gest° courante	1 000,00	1 300,00	1 300,00
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	480 517,56	493 225,00	493 225,00
66	Charges financières (b)	15 340,43	13 313,00	13 313,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	15 040,43	13 313,00	13 313,00
6681	Indemn. rembours emprunt risque	300,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 000,00	20 932,98	20 932,98
673	Titres annulés (exerc.antér.)	1 000,00	0,00	0,00
67441	Subv.aux SPIC,budgets annexes		11 692,42	11 692,42
6748	Autres subventions exceptionnel		8 940,56	8 940,56
678	Autres charges exception.		300,00	300,00
68	Dotations aux provisions (d)(6)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct (e)	13 214,01	38 900,00	38 900,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	510 072,00	566 370,98	566 370,98
023	Virement à la sect° d'investis.	278 516,00	334 490,08	334 490,08
042	Opérations d'ordre entre section (7)(8)(9)	7 364,00	7 400,00	7 400,00
675	Valeur comptable immob. cédées (8)	6 100,00	6 100,00	6 100,00
6811	Dot.amort.immos incorp.& corp	1 264,00	1 300,00	1 300,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	285 880,00	341 890,08	341 890,08
043	Op. ordre intérieur de section (10)		0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	285 880,00	341 890,08	341 890,08
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	795 952,00	908 261,06	908 261,06

+

RESTES A REALISER 2014 (11)	0,00
------------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	908 261,06
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
013	Atténuations de charges	7 000,00	6 000,00	6 000,00
6419	Remb. rémunérations de personnel	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6459	Remb. sur charges de Sécu.	2 000,00	1 000,00	1 000,00
70	Produits des services	51 500,00	52 900,00	52 900,00
7022	Coupes de bois	5 000,00	5 000,00	5 000,00
70311	Concessions dans les cimetières	500,00	500,00	500,00
70323	Redev occup domaine public		400,00	400,00
70388	Autres redevances et recettes	35 000,00	36 000,00	36 000,00
7067	Red. serv. périscolaires et ens.	11 000,00	11 000,00	11 000,00
73	Impôts et taxes	219 660,00	243 324,00	243 324,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	201 033,00	221 974,00	221 974,00
73112	C.V.A.E.	4 873,00	6 359,00	6 359,00
73114	Imposit° Forfait. Entp. Réseau	2 254,00	2 991,00	2 991,00
7325	Fonds péréq. interco et commun.	11 000,00	11 000,00	11 000,00
7328	Autres reversements de fiscalité	500,00	0,00	0,00
7388	Autres taxes diverses		1 000,00	1 000,00
74	Dotations et participations	241 398,00	246 305,00	246 305,00
7411	Dotation forfaitaire	139 766,00	129 823,00	129 823,00
74121	Dot Solidarité rurale	67 011,00	78 309,00	78 309,00
74127	Dot nationale de péréquation	13 176,00	15 394,00	15 394,00
742	Dotations aux élus locaux	2 799,00	2 812,00	2 812,00
74718	Autres		1 600,00	1 600,00
748314	Dotat° unique compensat° TP	608,00	401,00	401,00
74833	Etat-Compensat° CET (CVAE - CFE)	102,00	169,00	169,00
74834	Etat/compens. taxe fonc.		10 265,00	10 265,00
74835	Comp. exonération taxe d'hab.	6 475,00	7 532,00	7 532,00
7484	Dotation de recensement	11 461,00	0,00	0,00
75	Autres produits gestion courante	44 500,00	7 500,00	7 500,00
752	Revenus des immeubles	40 000,00	3 000,00	3 000,00
758	Prod. divers de gest° courante	4 500,00	4 500,00	4 500,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		564 058,00	556 029,00	556 029,00
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	5 600,00	150,00	150,00
7713	Libéralités reçues	150,00	0,00	0,00
774	Subventions exceptionnelles	4 500,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immob.	800,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	150,00	150,00	150,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		569 658,00	556 179,00	556 179,00
042	Opérations d'ordre entre section (6)	25 300,00	0,00	0,00
722	Immobilisations corporelles	20 000,00	0,00	0,00
776	Dif. réal. reprise au résultat (7)	5 300,00	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (9)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		25 300,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		594 958,00	556 179,00	556 179,00

+

RESTES A REALISER 2014 (10)	0,00
-----------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	352 082,06
---	------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	908 261,06
---	------------

COMMUNE DE ST URClZE - 15 - Budget Communal	BP	2015
---	----	------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		1 000,00	1 000,00
202	Frais doc. urbanisme, numérisat°		1 000,00	1 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		0,00	0,00
2111	Terrains nus		0,00	0,00
2184	Mobilier		0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 53 (5)	122 502,00	548 907,00	548 907,00
	Opération d'équipement n° 54 (5)	52 000,00	84 218,00	84 218,00
	Opération d'équipement n° 57 (5)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
	Opération d'équipement n° 60 (5)	2 904,52	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 61 (5)	12 984,18	2 000,00	2 000,00
	Opération d'équipement n° 63 (5)	42 600,00	50 000,00	50 000,00
	Opération d'équipement n° 64 (5)	25 000,00	25 000,00	25 000,00
	Opération d'équipement n° 65 (5)	300 000,00	300 000,00	300 000,00
	Opération d'équipement n° 67 (5)	15 000,00	82 000,00	82 000,00
	Opération d'équipement n° 68 (5)	20 000,00	35 000,00	35 000,00
	Opération d'équipement n° 69 (5)	15 000,00	15 000,00	15 000,00
	Opération d'équipement n° 72 (5)	13 500,00	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 73 (5)	20 000,00	7 000,00	7 000,00
	Opération d'équipement n° 74 (5)	500 000,00	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 76 (5)	215 000,00	328 000,00	328 000,00
	Opération d'équipement n° 77 (5)	14 000,00	14 000,00	14 000,00
	Opération d'équipement n° 78 (5)	15 000,00	3 000,00	3 000,00
	Opération d'équipement n° 79 (5)	15 000,00	8 000,00	8 000,00
	Opération d'équipement n° 80 (5)	20 000,00	20 000,00	20 000,00
	Opération d'équipement n° 81 (5)		4 500,00	4 500,00
	Opération d'équipement n° 82 (5)		20 000,00	20 000,00
	Opération d'équipement n° 83 (5)		10 000,00	10 000,00
	Total des dépenses d'équipement	1 430 490,70	1 567 625,00	1 567 625,00
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	36 255,57	37 593,83	37 593,83
1641	Emprunts en euros	36 255,57	37 593,83	37 593,83
18	Compte de liaison		0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest		97 000,00	97 000,00
020	Dépenses imprévues Invest		97 000,00	97 000,00
	Total des dépenses financières	36 255,57	134 593,83	134 593,83
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	1 466 746,27	1 702 218,83	1 702 218,83
040	Opérations d'ordre entre section (7)	5 300,00	5 800,00	5 800,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	5 300,00	5 800,00	5 800,00

COMMUNE DE ST URCIZE - 15 - Budget Communal	BP 2015
---	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
15112	Provisions pour litiges (8)		500,00	500,00
192	plus/moins value cession d'immo	5 300,00	5 300,00	5 300,00
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		5 300,00	5 800,00	5 800,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 472 046,27	1 708 018,83	1 708 018,83

RESTES A REALISER 2014 (11)	0,00
+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 708 018,83

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	282 139,00	873 599,00	873 599,00
1321	Etat & établ.nationaux	262 664,00	480 562,00	480 562,00
1322	Régions		63 313,00	63 313,00
1323	Départements	19 475,00	292 224,00	292 224,00
1326	Autres EPL		17 500,00	17 500,00
1328	Autres		20 000,00	20 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	819 825,78	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	819 825,78	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 101 964,78	873 599,00	873 599,00
10	Dotations Fonds divers Réserves	251 654,00	483 126,00	483 126,00
10222	FCTVA	81 534,00	483 126,00	483 126,00
10226	Taxe d'aménagement	200,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement	169 920,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison		0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00
024	Produits des cessions	-800,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		250 854,00	483 126,00	483 126,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 352 818,78	1 356 725,00	1 356 725,00
021	Virement de la section de fonct.	278 516,00	334 490,08	334 490,08
040	Opérations d'ordre entre section (6)(7)(8)	7 364,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	6 100,00	0,00	0,00
28031	Amortis. frais d'études		0,00	0,00
28041581	GFP : Biens mobiliers, matériel	737,00	0,00	0,00
28041582	GFP : Bâtiments et installation	527,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		285 880,00	334 490,08	334 490,08
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		285 880,00	334 490,08	334 490,08
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		1 638 698,78	1 691 215,08	1 691 215,08

+

RESTES A REALISER 2014 (10)	0,00
-----------------------------	------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	16 303,75
--	-----------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 707 518,83
--	--------------

COMMUNE DE ST URCIZE - 15 - Budget Communal	BP 2015
III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 53

LIBELLE : TRAVAUX EGLISE

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2015	Restes à réaliser 2014 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		73 271,63	^a 0,00	548 907,00	^b 548 907,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	550,00	0,00	0,00	0,00	
2184	Mobilier	550,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	72 721,63	0,00	548 907,00	548 907,00	
2313	Immos en cours-constructions	18 658,96	0,00	548 907,00	548 907,00	
2315	Immos en cours-inst.techn.	54 062,67	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2014 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 439 125,00
13	Subventions d'investissement (sf 138)	0,00	439 125,00
1321	Etat & établ.nationaux	0,00	274 453,00
1322	Régions	0,00	54 891,00
1323	Départements	0,00	109 781,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-109 782,00
---	--------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 54
LIBELLE : AMENAGEMENT SACRISTIE
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2015	Restes à réaliser 2014 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		38 558,28	^a 0,00	84 218,00	^b 84 218,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	38 558,28	0,00	84 218,00	84 218,00	
2313	Immos en cours-constructions	38 558,28	0,00	84 218,00	84 218,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2014 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 67 374,00
13	Subventions d'investissement (sf 138)	0,00	67 374,00
1321	Etat & établ.nationaux	0,00	42 109,00
1322	Régions	0,00	8 422,00
1323	Départements	0,00	16 843,00
1328	Autres	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)		-16 844,00
Excédent de financement si positif		
Besoin de financement si négatif		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 57
LIBELLE : Local technique du garage cnal
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2015	Restes à réaliser 2014 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		11 495,11	^a 0,00	10 000,00	^b 10 000,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	11 495,11	0,00	10 000,00	10 000,00	
2313	Immos en cours-constructions	11 495,11	0,00	10 000,00	10 000,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2014 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement (sf 138)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-10 000,00
---	-------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 61

LIBELLE : ETAT CIVIL

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2015	Restes à réaliser 2014 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		41 680,54	^a 0,00	2 000,00	^b 2 000,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	1 752,96	0,00	0,00	0,00	
2051	Concessions, droits similaires	1 392,00	0,00	0,00	0,00	
2088	Autres immos incorporelles	360,96	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	39 927,58	0,00	2 000,00	2 000,00	
2161	Oeuvres et objets d'art	2 522,36	0,00	0,00	0,00	
2188	Autres immo corporelles	37 405,22	0,00	2 000,00	2 000,00	
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2014 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement (sf 138)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-2 000,00
---	------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 63

LIBELLE : Chemins - Routes

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2015	Restes à réaliser 2014 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		150 482,00	^a 0,00	50 000,00	^b 50 000,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	33 601,97	0,00	0,00	0,00	
2128	Agencements & aménagements	23 327,13	0,00	0,00	0,00	
2151	Réseaux de voirie	10 274,84	0,00	0,00	0,00	
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	116 880,03	0,00	50 000,00	50 000,00	
2313	Immos en cours-constructions	48 496,93	0,00	0,00	0,00	
2315	Immos en cours-inst.techn.	68 383,10	0,00	50 000,00	50 000,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2014 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 10 000,00
13	Subventions d'investissement (sf 138)	0,00	10 000,00
1323	Départements	0,00	10 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-40 000,00
---	-------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 64
LIBELLE : Aménagement Buron Panouval
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2015	Restes à réaliser 2014 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		2 400,00	^a 0,00	25 000,00	^b 25 000,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	2 400,00	0,00	0,00	0,00	
2031	Frais d'études	2 400,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	
2315	Immos en cours-inst.techn.	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2014 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement (sf 138)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00
22	Immos reçues en affectation		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-25 000,00
---	-------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 65

LIBELLE : Aménagement Gîte

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2015	Restes à réaliser 2014 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		12 210,84	^a 0,00	300 000,00	^b 300 000,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	12 210,84	0,00	300 000,00	300 000,00	
2313	Immos en cours-constructions	12 210,84	0,00	300 000,00	300 000,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2014 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 90 000,00
13	Subventions d'investissement (sf 138)	0,00	90 000,00
1321	Etat & établ.nationaux	0,00	0,00
1323	Départements	0,00	90 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)		-210 000,00
Excédent de financement si positif		
Besoin de financement si négatif		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 67

LIBELLE : Aménagement Mairie

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2015	Restes à réaliser 2014 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		21 802,79	^a 0,00	82 000,00	^b 82 000,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	21 802,79	0,00	82 000,00	82 000,00	
2313	Immos en cours-constructions	21 802,79	0,00	82 000,00	82 000,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2014 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 10 000,00
13	Subventions d'investissement (sf 138)	0,00	10 000,00
1328	Autres	0,00	10 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-72 000,00
---	-------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 68

LIBELLE : Eclairage Public

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2015	Restes à réaliser 2014 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		0,00	^a 0,00	35 000,00	^b 35 000,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
2041582	GFP : Bâtiments et installation	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	
2315	Immos en cours-inst.techn.	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2014 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 17 500,00
13	Subventions d'investissement (sf 138)	0,00	17 500,00
1326	Autres EPL	0,00	17 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-17 500,00
---	-------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 69
LIBELLE : Aménagement terrain de loisirs
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2015	Restes à réaliser 2014 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		5 682,20	^a 0,00	15 000,00	^b 15 000,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	5 682,20	0,00	15 000,00	15 000,00	
2315	Immos en cours-inst.techn.	5 682,20	0,00	15 000,00	15 000,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2014 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement (sf 138)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-15 000,00
---	-------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 73

LIBELLE : PANNEAUX

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2015	Restes à réaliser 2014 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		5 825,88	^a 0,00	7 000,00	^b 7 000,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	2 712,89	0,00	7 000,00	7 000,00	
2158	Autres matériels & outillage	2 712,89	0,00	7 000,00	7 000,00	
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	3 112,99	0,00	0,00	0,00	
2315	Immos en cours-inst.techn.	3 112,99	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2014 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement (sf 138)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)		-7 000,00
Excédent de financement si positif		
Besoin de financement si négatif		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 76
LIBELLE : AMENAGEMENT DE LA MAISON MURAT
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2015	Restes à réaliser 2014 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		33 653,18	^a 0,00	328 000,00	^b 328 000,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	4 856,72	0,00	0,00	0,00	
2031	Frais d'études	4 856,72	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	28 796,46	0,00	328 000,00	328 000,00	
2313	Immos en cours-constructions	28 796,46	0,00	328 000,00	328 000,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2014 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 229 600,00
13	Subventions d'investissement (sf 138)	0,00	229 600,00
1321	Etat & établ.nationaux	0,00	164 000,00
1323	Départements	0,00	65 600,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-98 400,00
---	-------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 77
LIBELLE : AMENAGEMENT BURON PAS DE MATHIEU
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2015	Restes à réaliser 2014 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		19 229,28	^a 0,00	14 000,00	^b 14 000,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	19 229,28	0,00	14 000,00	14 000,00	
2313	Immos en cours-constructions	19 229,28	0,00	14 000,00	14 000,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2014 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 10 000,00
13	Subventions d'investissement (sf 138)	0,00	10 000,00
1328	Autres	0,00	10 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif		-4 000,00
---	--	------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 78

LIBELLE : ACHAT MATERIEL

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2015	Restes à réaliser 2014 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		14 440,50	^a 0,00	3 000,00	^b 3 000,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	14 440,50	0,00	3 000,00	3 000,00	
21571	Matériel roulant	2 695,00	0,00	3 000,00	3 000,00	
2182	Matériel de transport	11 745,50	0,00	0,00	0,00	
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2014 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement (sf 138)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00
22	Immos reçues en affectation		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
775	Produits des cessions d'immob.		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-3 000,00
---	------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 79
LIBELLE : Parking de la Maison de Retraite
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2015	Restes à réaliser 2014 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		6 216,00	^a 0,00	8 000,00	^b 8 000,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	6 216,00	0,00	0,00	0,00	
2128	Autres agenc. et aménag.	6 216,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	
2315	Immos en cours-inst.techn.	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2014 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement (sf 138)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00
22	Immos reçues en affectation		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)		
Excédent de financement si positif		-8 000,00
Besoin de financement si négatif		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 80

LIBELLE : WC extérieur place du Ters

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2015	Restes à réaliser 2014 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		0,00	^a 0,00	20 000,00	^b 20 000,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	
2313	Immos en cours-constructions	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2014 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement (sf 138)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-20 000,00
---	-------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 81

LIBELLE : FOUR DE REPON

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2015	Restes à réaliser 2014 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		0,00	^a 0,00	4 500,00	^b 4 500,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	4 500,00	4 500,00	
2313	Immos en cours-constructions	0,00	0,00	4 500,00	4 500,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2014 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement (sf 138)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-4 500,00
---	------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 82
LIBELLE : ACQUISITION TERRAIN THOMAS
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2015	Restes à réaliser 2014 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		0,00	^a 0,00	20 000,00	^b 20 000,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	
2312	Aménagements de terrains	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2014 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement (sf 138)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif		-20 000,00
---	--	-------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 83
LIBELLE : DESAFECTATION CIMETIERE
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2015	Restes à réaliser 2014 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		0,00	^a 0,00	10 000,00	^b 10 000,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	
2318	Autres immos corp. en cours	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2014 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement (sf 138)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif		-10 000,00
---	--	-------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

COMMUNE DE ST URCIZE - 15 - Budget Communal	BP	2015
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1)	A2.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					655 156,26									
1641 Emprunts en euros (total)					655 156,26									
05424 0 441	CREDIT FONCIER				27 390,87	F		2,5	2,5		A	P	O	A-1
020 550/001	DEXIA / CLF				99 091,86	F		6,1	6,1		A	C	O	A-1
50152496 01	DEXIA / CLF				76 224,51	F		5,8	5,8		A	P	O	A-1
623509 01 1	CRCA				152 449,02	F		4,95	4,95		A	P	O	A-1
0615110	CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE				150 000,00	F		3,89	3,89		A	P	O	A-1
07019910	Banque Populaire				150 000,00	F		4,22	4,22		A	X	O	A-1
Total général					655 156,26									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2015											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2015	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)				296 457,73					37 593,83	13 312,60		0,00
1641 Emprunts en euros (total)				296 457,73					37 593,83	13 312,60		0,00
05424 0 441	N			5 018,11	3,00	F		2,5	1 631,60	125,45		0,00
020 550/001	N			6 385,57	0,00	F		6,1	6 385,57	389,52		0,00
50152496 01	N			36 148,96	6,00	F		5,8	4 332,95	2 096,64		0,00
623509 01 1	N			72 079,89	6,00	F		4,95	8 866,32	3 567,95		0,00
0615110	N			99 693,49	11,00	F		3,89	6 676,79	3 878,08		0,00
07019910	N			77 131,71	7,00	F		4,22	9 700,60	3 254,96		0,00
Total général				296 457,73					37 593,83	13 312,60		0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2015 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		134 593,83	134 593,83
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		37 593,83	37 593,83
1641	Emprunts en euros	37 593,83	37 593,83
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		97 000,00	97 000,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	97 000,00	97 000,00
020	Dépenses imprévues Invest	97 000,00	97 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	134 593,83	0,00	D001 0,00	134 593,83

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		817 616,08	III 817 616,08
Ressources propres externes de l'année (a)		483 126,00	483 126,00
10222	Dotations Fonds divers Réserves	483 126,00	483 126,00
Ressources propres internes de l'année (b)(6)		334 490,08	334 490,08
28031	Amortissement des immobilisations	0,00	0,00
024	Produits des cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonct.	334 490,08	334 490,08

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3)(5)	Solde d'exécution R001 (3)(5)	Affectation R1068 (3)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	817 616,08	0,00	16 303,75	0,00	833 919,83

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 134 593,83
Ressources propres disponibles	IV 833 919,83
Solde	V = IV - II (4) + 699 326,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

COMMUNE DE ST URCIZE - 15 - Budget Communal	BP	2015
--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2015	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					650 321,31	529 120,62											20 977,91	20 169,01
	2005	P	Trx rénovation et extension Mde retraite de St Ur	CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE	445 895,48	346 456,77	15,00	T	F	4,25	F	1	4,25	A-1		14 499,70	14 224,78	
	2011	P	Trx rénovation et extension Mde retraite de St Urc	DEXIA / CLF	204 425,83	182 663,85	21,00	T	F	3,59	F		3,59	A-1		6 478,21	5 944,23	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					650 321,31	529 120,62											20 977,91	20 169,01

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II	556 179,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II	0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement		Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
 SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
 (article L. 2311-7 du CGCT)

B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT					
6574		Subvention	A.D.A.P.E.I.		100,00
6574		Subvention	A.D.M.R.		500,00
6574		Subvention	ACCA Saint-Urcize		100,00
6574		Subvention	ADECA		100,00
6574		Subvention	ADMR Centre de Loisirs		100,00
6574		Subvention	ADOT		100,00
6574		Subvention	Amicale des Sapeurs Pompiers		600,00
6574		Subvention	Anciens Combattants		170,00
6574		Subvention	APEL Saint-Urcize		1 500,00
6574		Subvention	Ass à la Rencontre d'Ecrivains		150,00
6574		Subvention	Ass Chemins Casadéens		50,00
6574		Subvention	Ass Donneurs de Sang		100,00
6574		Subvention	Ass Enfants en Aubrac		400,00
6574		Subvention	Ass Protection Sites de Saint-Urcize		200,00
6574		Subvention	Ass Résistance et Maquis		100,00
6574		Subvention	Chambre des Métiers		50,00
6574		Subvention	Club du 3ème âge		300,00
6574		Subvention	Collège Louis Pasteur		100,00
6574		Subvention	Comice Agricole		50,00
6574		Subvention	Ecole Sacré Coeur		100,00
6574		Subvention	Football Club Nasbinas		100,00
6574		Subvention	France Alzheimer Cantal		50,00
6574		Subvention	Grand Parcours		1 000,00
6574		Subvention	Le Souvenir Français		50,00
6574		Subvention	Lutte contre le Cancer		100,00
6574		Subvention	Protection Civile Saint-Urcize		300,00
6574		Subvention	Radio Margeride		100,00
6574		Subvention	Restaurant du Coeur		50,00
6574		Subvention	Ski Club		1 000,00
6574		Subvention	Tradition en Aubrac		100,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

COMMUNE DE ST URCIZE - 15 - Budget Communal	BP	2015
--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2015	C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1	2	3	3	0	3
Adjoint administratif de 1ère cl	C	0	1	1	1	0	1
Adjoint administratif de 2ème cl	C	1	1	2	2	0	2
FILIERE TECHNIQUE (c)		2			2	0	2
Adjit techn. 2° cl. étab. enseign	C	2			2	0	2
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		3	2	3	5	0	5

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

COMMUNE DE ST URCIZE - 15 - Budget Communal	BP	2015
--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2015	C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2015	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent occupant un emploi permanent (6)						
Agent administratif	C		363		3-1	
Agent d'entretien	C					A/autres CAE
Agent d'entretien	C		313			CDD
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES

IV

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / 2014 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2014 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2014 (%)
Taxe d'habitation	499 600,00	0,000	17,300	0,000	86 430,80	0,000
Taxe foncière sur les propriétés bâties	329 700,00	0,000	21,830	0,000	71 973,51	0,000
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	68 600,00	0,000	77,760	0,000	53 343,36	0,000
Cotisation foncière des entreprises	37 800,00	0,000	27,050	0,000	10 224,90	0,000
TOTAL	935 700,00	0,000			221 972,57	0,000

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Président,
A Saint-Urcize, le 15/04/2015
Le Président,

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 11
VOTES : Pour : 11
 Contre : 0
 Abstention : 0

Délibéré par le Conseil municipal, réuni en session ordinaire.
A Saint-Urcize, le 15/04/2015

Date de convocation : 25/03/2015

Les membres du Conseil municipal,

BARRES Rémi	
GARDE Gérard	
GEORGES Bernard	
GIRBAL Baptiste	
HOSTALIER Thierry	
JULIEN Jean-Noël	
PORTENEUVE Bernard	
PULLINI Fred	
RASTOUL Jean-François	
RAYNAL Paul	
REMISE Bernard	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le 15/04/2015 et de la publication le 15/04/2015.

A Saint-Urcize, le 15/04/2015

COMMUNE DE ST URCIZE - 15 - Budget Communal	BP 2015
IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

SOMMAIRE

I - Informations générales

p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières

p.3 B - Modalités de vote du budget

II - Présentation générale du budget

p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections

p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres

p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses

p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III - Vote du budget

p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles

p.12 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles

p.14 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.16 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

p.18 B3 - Opération d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – ANNEXES

Jointes

Sans Objet

A - Eléments du bilan

p.37 A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

p.38 A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette

p.40 A2.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux

A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme

A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes

A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements

A4 - Etat des provisions

A5 - Etalement des provisions

p.41 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

p.42 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonct.

A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Invest.

A8 - Etat des charges transférées

A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

B - Engagements hors bilan

p.43 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement

p.44 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt

B1.3 - Etat des contrats de credit-bail

B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé

B1.5 - Etat des autres engagements donnés

p.45 B1.6 - Etat des engagements reçus

p.46 B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

p.47 C1 - Etat du personnel

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier

C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement

C3.2 - Liste des établissements publics créés

C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures

p.49 D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes

p.50 D2 - Arrêté et signatures

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)